

L'initiative sur la neutralité - Argumentaire

Cette initiative veut inscrire dans notre Constitution une conception extrêmement rigide de la neutralité et rompre ainsi radicalement avec la pratique suivie jusqu'ici par la Suisse. En restreignant fortement notre marge de manœuvre en matière de politique étrangère et de défense, elle met en péril notre sécurité et notre capacité à défendre souverainement nos intérêts. Elle menace également l'engagement historique de la Suisse en faveur du droit international, de la paix et de la coopération multilatérale.

Cinq arguments forts pour le NON :

1. L'initiative sur la « neutralité » met en danger notre sécurité

L'initiative restreint massivement la collaboration de la Suisse avec ses partenaires internationaux en matière de sécurité. Si elle était adoptée, les exercices communs, les échanges de connaissances et la préparation aux nouvelles menaces, telles que les cyberattaques, ne seraient plus possibles qu'en cas d'attaque imminente contre la Suisse. Or, lorsque l'urgence se présentera, il sera trop tard pour développer les capacités nécessaires. Face à la menace d'une attaque russe et aux autres risques qui pèsent sur l'Europe, il est essentiel de ne pas affaiblir nos capacités de défense.

2. L'initiative sur la « neutralité » rompt avec nos valeurs

L'initiative exclut l'essentiel des sanctions contre les États belligérants, à l'exception de celles décidées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle pourrait donc empêcher la Suisse de s'associer à des sanctions pourtant largement soutenues au niveau international. Une neutralité qui n'autorise aucune contre-mesure pacifique, même face aux violations les plus graves du droit international, rompt avec nos valeurs et avec notre tradition de défense du droit international. De plus, des engagements tels que la participation de l'armée suisse à la mission de maintien de la paix au Kosovo pourraient ne plus être possibles.

3. L'initiative sur la « neutralité » restreint notre capacité d'action

L'initiative rompt avec la pratique de neutralité suivie par la Suisse depuis plus de 175 ans et remplace une interprétation pragmatique et adaptable par une définition extrêmement rigide inscrite dans la Constitution. Personne ne sait quels défis la Suisse devra affronter dans dix ou vingt ans en matière de sécurité ou de politique étrangère. C'est précisément pour cette raison que la Suisse doit conserver sa liberté d'action et sa capacité à défendre souverainement ses intérêts.

4. L'initiative sur la « neutralité » est totalement inutile

L'initiative ne résout aucun problème existant. La neutralité permanente de la Suisse est déjà solidement ancrée dans notre ordre constitutionnel et largement reconnue à l'échelle internationale. Aujourd'hui déjà, la Suisse ne participe pas aux guerres entre d'autres États et ne fait partie d'aucune alliance militaire ou défensive. Il n'est donc pas nécessaire d'imposer une définition rigide qui limiterait inutilement notre marge de manœuvre.

5. L'initiative sur la « neutralité » nuit à notre réputation

Si l'initiative était adoptée, la Suisse pourrait devenir le seul pays d'Europe occidentale incapable de s'associer aux sanctions prises par l'Union européenne contre des États belligérants. Elle risquerait ainsi de se forger l'image d'un pays qui reste passif même face à de graves violations du droit international, afin de préserver ses relations économiques. Nous ne devons pas mettre en jeu la crédibilité internationale de la Suisse.

